

COOPERATIVES

C O O P I N

Si vous désirez faire l'acquisition d'une chaîne HIFI ou remplacer un de vos appareils, sachez que nous disposons d'une documentation complète concernant plusieurs marques. Actuellement, si vous passez commande d'un compact disc, vous bénéficiez de cinq disques gratuits. L'offre est limitée, profitez-en.

Nous vous rappelons que nous mettons plusieurs modèles de calculatrices en action jusqu'à épuisement de stock.

I N T E R F O N (Bât. 36 - S 013)

PERMANENCE TECHNICO-COMMERCIALE

MARDI 4 SEPTEMBRE 1984, de 14h.30 à 17h.00

au Secrétariat et ensuite au magasin jusqu'à 19h.00. Vous serez informés sur :

- . ARTS DE LA TABLE : toutes les grandes marques en cristallerie, orfèvrerie, porcelaine et de nombreux articles cadeaux à petits prix ou luxueux (CLEROT) ;
- . ISOLATION par la façade ainsi que produits d'isolation pour intérieur et extérieur, moquettes, tissus, papiers peints et vinyls, peintures coordonnées, crépis, vernis, produits de traitement ou protection pour bois, béton, etc.... Des collections supplémentaires de grandes marques seront présentées au magasin. Signalez-nous vos besoins à l'avance si possible (COTE) ;
- . CHAUFFAGE D'APPOINT : électro-ménager MIELE, DE DIETRICH, ROSIERES, BRAND, MOULINEX, SEB, TEFAL, CALOR, etc..., quincaillerie, chauffage sanitaire (COMPTOIR DES FERS).
- . BOIS ET ISOLATION avec tous leurs dérivés : de la porte de placard à la charpente et à la couverture (MOURIER) ;
- . TOUS REVETEMENTS : dallages, en faïence, céramique, terre-cuite, marbres à façon, cheminées SUPRA (CURDY).

Plats du jour des restaurants

SEMAINE DU 3 SEPTEMBRE

AU 7 SEPTEMBRE 1984

	No.1 <i>Bâtiment Administratif Administration Building Meyrin (CH)</i>	No.2 <i>Bâtiment 504 Building 504 Meyrin (CH)</i>	No.3 <i>Bâtiment 866 Building 866 Prévessin (F)</i>
<i>Midi/Lunch Time</i>			
<i>Prix</i>	<i>I</i> 5.10 <i>II</i> 5.90	<i>I</i> 5.30 <i>II</i> 6.10	FF 17.30 - FF. 22.10
LUNDI/ MONDAY	Ravioli au Jambon Côte de Porc Charcutière Pâtes au Beurre Petits Pois	Spaghetti Bolognaise Omelette au Jambon Pommes Frites Légumes	Poulet Chasseur Pâtes Légumes Saison Côte de Porc
MARDI/ TUESDAY	Vol au Vent Charcutière Salade Poulet Sauté Basquaise Riz Safran	Ravioli au Parmesan Epaule de Porc Braisée aux Carottes Pommes Mousseline Légumes	Quenelles de Brochet Sauce Nantua Riz Légumes Saison Rôti de Veau
MERCREDI/ WEDNESDAY	Tête de Veau Pommes Natures Salade Escalope de Dinde Panée Fenouils Pommes Frites	Assiette Froide Niçoise Saucisse de Toulouse aux Oignons Macaroni au Gratin Légumes	Steak Pommes Frites Légumes Saison Rognons au Madère
JEUDI/ THURSDAY	Oeufs Durs Florentine Pommes Natures Paupiette de Volaille Pommes Mousseline Choux-Fleurs	J E U N E -----	G E N E V O I S -----
 VENDREDI/ FRIDAY	Saucisse de Veau Pommes Frites Salade La Marée du Jour Garnie	F E R M E T U R E	Rôti de Porc Pommes Purée Légumes Saison Pintade Rôtie

**Heures
d'ouverture**

Restaurant No.1

Lundi au Vendredi :

06h30 à 02h30

Samedi et Dimanche :

1. Cafeteria : 08h à 20h

2. Restaurant : 11h30 à 14h

18h00 à 19h30

Restaurant No.2

Lundi au Vendredi :

06h à 20h30

Samedi :

08h00 à 14h00

Restaurant No.3

Lundi au Vendredi :

07h30 à 18h00

(Restauration à midi seulement)

1984

WEEKLY CALENDAR

LUNDI MONDAY	MARDI TUESDAY	MERCREDI WEDNESDAY	JEUDI THURSDAY	VENDREDI FRIDAY
3.9	4.9	5.9	6.9	7.9
	1630 (A) CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR Evidence for a narrow massive state in the radiative decays of the upsilon by E. BLOOM / Stanford University	1000 (L) TECHNICAL PRESENTATION ELEKTRON AG exhibition (D)		
10.9	11.9	12.9	13.9	14.9
	1630 (A) CERN COLLOQUIUM Recent work on solar neutrons and on the Helium isotopes in the galactic cosmic rays by Peter MEYER / Enrico Fermi Institute, University of Chicago	900 (C) PROTON SYNCHROTRON AND SYNCHROCYCLOTRON COMMITTEE Open session		
1700 (A) EP SEMINAR Inclusive particle production in UA2 at the SpS Collider by Eric LANÇON / Saclay			1630 (A) CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR Measurement of the pion form factor by E.H. BELLAMY / Westfield College, London	

Deadline for insertions: Tuesday 12.00 hours
Staff Association (Wilson Hut) – Tel. 2819
Publications Section (DOC) – Tel. 4106-3475

Dernier délai pour insertions: mardi 12h00
Association du Personnel (Bar. Wilson) – Tél. 2819
Section des Publications (DOC) – Tél. 4106-3475



PRESSE

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules
European Laboratory for Particle Physics

PR 11.84
29.08.84

LE CERN COMMUNIQUE

L'arrêt de travail qui affecte depuis un mois une partie des chantiers des ouvrages souterrains du projet LEP est dû à un conflit entre EUROLEP, groupement de cinq entreprises, allemande, espagnole, française, italienne et suisse, chacune de renommée internationale, et ses employés. Le différend porte essentiellement sur des problèmes de rémunération qui sont du domaine exclusif des contrats de travail soumis à la législation française.

Le CERN passe ses contrats dans le cadre strict de son règlement financier et après accord de son Comité des Finances, représentatif de tous les Etats Membres. Les clauses de ces contrats exigent le respect des réglementations des états hôtes qui s'y appliquent et dont le contrôle relève des autorités nationales compétentes.

Le CERN, tout en déplorant vivement cet arrêt de travail et ses conséquences sociales et en souhaitant le dénouement rapide de ce conflit, ne peut cependant en aucun cas se substituer aux parties en présence, ni intervenir dans les litiges qui les opposent. Il ne peut que rappeler aux entreprises leurs obligations contractuelles.

* * * * *

The work-stoppage which has been hampering progress at some of the underground LEP building sites over the last month is due to a conflict between EUROLEP, a group of five firms of international repute (German, Spanish, French, Italian and Swiss) and its employees. The disagreement is mainly caused by salary problems, exclusively regulated by French legislation on work-contracts.

CERN contracts are concluded in strict application of its Financial Rules and following the approval by its Finance Committee, which represents all the Member States. The provisions of these contracts require the compliance with the relevant regulations in the Host States and are enforced by the national authority concerned.

CERN, while deploring this work interruption with all its social consequences and while hoping for a prompt solution to this conflict, is nevertheless neither in a position to act on behalf of the contracting parties, nor to interfere in their negotiations. CERN can only call the attention of the firms to their contractual obligations.